



Délibération D2024_034

Procédure de Titularisation de 3 employées

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-juillet à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Joëlle LAVOREL, Maire.

Nombre de membres
Théorique : 14
En exercice : 14
Présents : 8
Procuration : 9

Date de convocation
02/07/2024

Présents : DECRUY Marie-Hélène, DUBOUCHET Philippe, EXCOFFIER Lionel, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, LAVOREL Joëlle, MUGNIER Joseph, NOVO-PEREZ Laurence,

Représentés :
SAXOD Mélanie donne pouvoir à DUBOUCHET Philippe

Excusé(s) : DUPRAZ Philippe, EXCOFFIER Yves, KARATAS Aylin, LAUREAU Pierre, MARTINET Sylvain

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie-Hélène

Madame le Maire expose à l'Assemblée suite la modification du tableau des emplois, il est possible de procéder à la titularisation de 3 employées :

- Une agente d'accueil à la Mairie à temps non complet – Laëtizia DUPRAZ,
- Une animatrice Service Périscolaire à temps non complet – Anne PERRY,
- Une animatrice Service Périscolaire à temps complet sur emploi vacant suite à une mise en disponibilité – Charlotte PERONI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la procédure de titularisation des 3 employées.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Fait à VERS, le 10 juillet 2024

Le Maire, Joëlle LAVOREL

